



Adoption du projet de loi n°32 : une première avancée essentielle saluée par le RCAAQ

Wendake, le 5 décembre 2024 – Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) salue l'adoption du projet de loi n°32, *Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux*, qui vise l'amélioration du mieux-être global des populations autochtones. Depuis le dépôt du projet de loi l'an dernier, le RCAAQ considère qu'il s'agit d'un jalon historique pour l'amélioration de la qualité de vie des Premières Nations et Inuit.

Dans le cadre des consultations qui ont suivi le dépôt du projet de loi, le RCAAQ a porté à l'attention du gouvernement plusieurs recommandations, entre autres l'inclusion de mécanismes et de mesures d'impact, l'élaboration de programmes de formation en concertation avec les organisations autochtones, dont les Centres d'amitié autochtones, ou encore l'accès à des ressources d'accompagnement. L'organisation a également souligné la nécessité d'établir une relation de coconstruction à chaque étape du processus décisionnel, rappelant que la sécurisation culturelle ne peut être le fruit d'une démarche unilatérale, ni exclusivement portée par le gouvernement, ni par les Premiers Peuples.

Au sein du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec, la sécurisation culturelle est une démarche à l'œuvre depuis plus d'une décennie, se traduisant notamment à travers l'implantation de cliniques en santé autochtone. Ces cliniques, codéveloppées avec le réseau de la santé et des services sociaux du Québec et offrant des soins de santé de première ligne, sont un moyen de décolonisation et un levier de transformation systémique.

Enfin, il était essentiel pour le RCAAQ qu'il soit inscrit dans les objectifs fondamentaux du projet de loi qu'il conduise à l'amélioration tangible des conditions de vie et de santé des Premières Nations et Inuit. Légiférer en matière de sécurisation culturelle signifie s'engager ensemble, comme société, à apporter des changements réels et mesurables pour réduire significativement les écarts entre la population québécoise et les populations autochtones.

Citation

« Il s'agit d'une opportunité concrète pour le gouvernement d'effectuer des changements et avancées systémiques dans ses politiques publiques pour répondre aux réalités des populations autochtones en prenant soin de reconnaître la gouvernance autochtone urbaine spécifique des Centres d'amitié. Ultimement, nous souhaitons que les dispositions de ce projet de loi s'étendent au-delà du réseau de la santé et des services sociaux, dans tous les ministères et organismes, afin que ses principes et orientations fassent l'objet d'une harmonisation au sein de l'État québécois. »

Tanya Sirois, directrice générale



À propos du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec est formé d'un réseau de 11 Centres d'amitié présents dans 14 villes du Québec qui rejoint les Autochtones en leur offrant des services culturellement pertinents et sécurisants qui contribuent à l'harmonie et à la réconciliation entre les peuples dans les villes au Québec. Les Centres d'amitié autochtones sont la plus grande infrastructure de services urbains pour les Autochtones, offrant une gamme de services intégrés dans une variété de secteurs tels que le mieux-être, la santé, les services sociaux, l'inclusion sociale, l'éducation, l'employabilité, la petite enfance, la jeunesse et bien plus.

-30-

Myrian Marotte
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
myrian.marotte@rcaaq.info
514-913-4478

